

en scène, sous une forme véritablement artistique, dans une langue pure, des personnages bien vivants, en proie aux passions humaines avouables, exercera toujours, nous osons l'affirmer, une action bienfaisante dans le cœur et dans l'esprit des lecteurs.

C'est cette expérience que nous voulons tenter. Si, contre notre attente, le public manifeste d'une façon évidente son goût exclusif pour les feuilletons abracadabrants, anti-littéraires et pleins de ces sottises auxquelles on l'a accoutumé nous renoncerons à le convertir. Mais s'il accueille, au contraire, les productions élevées que nous lui choisirons avec un soin méticuleux, nous croirons avoir fait une œuvre utile et une bonne action.

En conséquence, nous commençons aujourd'hui la publication d'un superbe roman : *Les Mères Ennemies*, de Catulle Mendès. Nous nous abstenons d'en faire l'éloge ou de faire précéder cette œuvre magistrale d'un prospectus banal, laissant à nos lecteurs le soin de jouir pleinement des beautés de ce roman d'une ampleur biblique.

HENRI ROULLAUD.

## Les stenographes et l'interet public

I

Quelques mois avant la chute du gouvernement Flynn, les stenographes officiels, c'est-à-dire les stenographes commissionnés en vertu d'un examen passé devant le barreau, furent investis d'une fonction publique avec un traitement annuel de \$1,000. Le gouvernement prélevait le montant de ce budget sur les travaux qu'exécutaient ces messieurs, au taux de 6 et 12 cents, selon que le travail était ou non traduit.

Tout le monde paraissait content de cet arrangement, lorsque l'hon. M. Horace Archambault, le procureur-général du nouveau gouvernement, révoqua les nominations faites par son prédécesseur. Cette révocation était motivée par la perte que subissait le Trésor avec le tarif de 6 et 12 cents.

Jusqu'à là le procureur-général était dans son droit, et les stenographes n'auraient rien eu à dire si, en même temps que leur révocation ils n'avaient reçu l'ordre formel de se conformer au tarif établi par le procureur-général, tarif qui les accablait à la détresse.

Avant d'examiner la valeur de cette mesure rigoureuse, voyons quel est le sort des stenographes.

Antérieurement à leur élévation à la dignité de fonctionnaires publics, les stenographes commissionnés traitaient avec les avocats ou avec les plaideurs. Ils faisaient payer leurs services à raison de 15 cents les cent mots et 20 cents lorsqu'on en réclamait la traduction, tarif légal, établi par le conseil du barreau. Ce tarif était appliqué depuis plus de vingt ans, et il permettait aux stenographes de gagner en moyenne \$700 par année, déduction faite de la perte d'environ 40 pour cent qu'ils subissent ordinairement, pour diverses raisons et pour frais de transcription. Le gou-

vernement, en leur allouant des appointements fixes et en se substituant à eux pour les encaissements n'était pas exposé aux pertes qu'ils subissaient, et cela grâce à ses moyens d'action.

Néanmoins, le procureur-général a déclaré que son département, mettant en vigueur le nouveau tarif réduit, subissait de ce chef des pertes trop considérables pour maintenir les stenographes dans leurs nouvelles fonctions.

Aujourd'hui, ils sont révoqués et livrés à tous les hasards et à tous les aléas de leur industrie. Ce ne serait donc que justice de leur laisser le droit d'appliquer l'ancien tarif.

Or, et voilà où apparaît l'injustice, on a révoqué ces utiles auxiliaires et on prétend leur imposer le tarif réduit, soit 6 cents les cent mots pour leurs notes stenographiques et 12 cents lorsqu'ils auront à en faire la traduction. Ce prix serait à peu près convenable, si les stenographes étaient à l'abri des pertes; mais avec la moyenne de 40 pour cent qu'ils perdent ordinairement, leur travail ne leur rapportera que 3 cents et 6 dixièmes dans le premier cas et 7 cents et 2 dixièmes dans le second.

Quel est le vulgaire écrivain qui pourrait gagner sa vie en copiant de la matière à ce prix?

En résumé, voici la situation: Les stenographes acceptent leur révocation; seulement, puisque le gouvernement ne veut pas se charger de les payer, ils trouvent plus qu'étrange qu'il leur impose des conditions abusives, contre lesquelles la majorité des avocats proteste.

Dans cette aventure, les stenographes ont le beau rôle et on ne peut que les approuver dans leur légitime résistance. Par malheur, si cette situation se prolonge encore pendant un certain temps, la machine judiciaire est menacée d'une perturbation désastreuse et les intérêts des justiciables très gravement compromis.

C'est cette redoutable éventualité que nous envisagerons dans notre prochain numéro, tout en suggérant les mesures les plus sages et les plus propres à mettre fin à cet état de choses.

Ce rôle convient parfaitement au programme du TRAIT D'UNION.

## ALLUSIONS ET CITATIONS LITTÉRAIRES

Sous ce titre, un de nos directeurs, M. H. Roullaud, avait commencé dans un journal mort-né la publication des principales locutions ou phrases qui, en littérature, donnent lieu à des applications multiples. Par malheur, ce journal perdit l'équilibre dès ses premiers pas et chût en s'écrasant le nez.

Nous reprendrons ce travail dans le TRAIT D'UNION, espérant qu'il intéressera nos lecteurs. Il sera fait sans ordre, c'est-à-dire que nos exemples seront donnés au hasard de la cueillette dans les auteurs; mais si nous constatons que nos lecteurs s'intéressent à ce genre de récréation utile, nous réunirons notre travail dans un petit opuscule que nous réserverons à nos abonnés.

Nous sommes tous d'Athènes en ce point

Vers de la fable de La Fontaine *Le Pouvoir*

des fables, dans laquelle, après avoir fait ressortir la frivolité athénienne, qui s'arrête à des contes d'enfants plutôt qu'aux paroles sérieuses d'un orateur, il se fait Athénien lui-même et s'écrie naïvement:

Nous sommes tous d'Athènes en ce point, et moi-même  
Au moment où je fais cette morale,  
Si Peau d'âne m'était conté,  
J'y prendrais un plaisir extrême.

Dans l'application, ce vers est un aveu par lequel on ne se reconnaît pas exempt de la légèreté de ceux qui, littérature, en politique. Dans les beaux-arts, négligent le sérieux pour s'attacher à des bagatelles qui leur plaisent.

## L'AVEU

Avec sa chevelure blanche ondulée et poudrée d'un imperceptible nuage odorant, sa taille longue, enserrée en une robe d'une sobre élégance, sa main gracile aux doigts fuselés, son pied menu, chaussé d'un souple soulier découvert sur un bus de soie brodée, elle avait grand air, l'aspect d'une douairière séduisante de charme, de distinction. Du reste, ayant conservé, malgré ses soixante ans, l'allure jeune, aristocratique, grâce à son port, à sa sveltesse, elle prenait un méticuleux soin de sa personne, luttant contre la décrépitude, moins par coquetterie surannée que par dignité de soi, noble amour-propre de femme qui estime dégradant le laisser-aller, la veulerie dans la vieillesse. Mais elle ne prétendait nullement tricher la nature, ne fardait pas ses rides, ne maquillait pas la flétrissure de ses chairs, et si sur ses beaux cheveux de neige elle vaporisait une pincée de poudre, c'était que sa coiffure s'en harmonisait et que ses traits, son teint, l'ensemble de sa physionomie et jusqu'à la douce couleur bleue tendre de ses yeux gagnaient à cette harmonie.

Lui, également très correct, très soigné, mais sans recherche, paraissait à peine la soixantaine, bien qu'il fût âgé de soixante-treize ans. On s'illusionnait sur son âge, comme sur le sien à elle, pour les mêmes raisons: l'élégance, la correction, les soins minutieux et surtout la jeunesse de l'allure désinvolte.

Assis vis-à-vis l'un de l'autre au coin d'un feu de bois qui atténuait l'atmosphère du salon, les deux vieillards formaient un couple charmant, de prime-abord sympathique et qui évoquait en l'imagination de riantes images... Philémon et Baucis modernisés. Ils n'étaient cependant pas mari et femme, mais deux vieux amis dont la fraternelle intimité datait de plus d'un demi-siècle, alors que lui était le camarade de collège de ses frères à elle. Mais, depuis cette époque, leurs existences avaient été très dissemblables. Lui, subitement ruiné à vingt-cinq ans, à la suite d'une catastrophe de famille, s'était jeté dans la mêlée artistique, juvénilement illusionné, croyant conquérir la fortune avec son pinceau. Mais la réalité avait été l'envers du rêve: il avait végété besogneux, inconnu jusqu'au seuil de la vieillesse, et ce n'était que depuis une vingtaine d'années, qu'avec la célébrité enfin acquise, ses tableaux se vendaient.

Elle, héritière opulente, avait mené une existence de privilégiée mondaine, surtout depuis son mariage avec un grand propriétaire foncier—M. Craquelain—sportsman passionné, qui possédait de superbes chasses dans le Berri. Et chaque année, vers octobre, le peintre recevait de M. et Mme Craquelain une invitation à laquelle il se rendait avec joie.

Ce séjour au Château était devenu pour le vieillard une habitude douce, reposante et qui aurait fait un trou à son existence si elle lui eût manqué. Ce n'était pas que les distractions fussent nombreuses pour le vieil artiste qui abhorrait la chasse; elles consistaient en promenades et en conversations les jours de chasse, alors qu'invités et chasseresses, ayant